

Concernant le Rapport de la Commission d'enquête du CDH des Nations Unies

Contexte général

Depuis le 30 mars 2018, Israël fait face à de violentes émeutes et attaques à la frontière de Gaza. Ces événements ont typiquement impliqué des milliers de Palestiniens, avec le Hamas et d'autres agents, dans la zone frontalière. Ils ont donné lieu à diverses formes d'attaques et de violence. Ces manifestations sont organisées et dirigées par le Hamas.

Pour plus d'informations, y compris des vidéos et d'autres visuels, veuillez consulter le site <https://www.idf.il/en/minisites/questions-and-answers-concerning-the-violent-riots-and-attacks-occurring-on-the-border-between-gaza-and-israel-during-2018-9/>

En mai 2018, le Conseil des droits de l'homme de l'ONU a convoqué une "session extraordinaire" pour examiner la violence à la frontière entre Israël et Gaza, spécifiquement lors des émeutes en mai quand des dizaines de milliers de Palestiniens ont pris d'assaut la barrière de sécurité dans le cadre d'une campagne lancée par le Hamas.

La session extraordinaire s'est conclue par une résolution politiquement biaisée qui a mis en place une commission d'enquête (COI) chargée d'enquêter sur les "violations et abus présumés du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme", dans le contexte de ce qu'ils décrivent comme des "attaques militaires contre les manifestations civiles". La résolution a été adoptée 29-2, avec 12 abstentions, soutenues par l'Irak, Cuba et le Venezuela, tandis que les Etats-Unis et l'Australie s'y sont opposés. Le rapport d'aujourd'hui est le résultat de cette commission d'enquête corrompue.

Message

Israël conteste catégoriquement le rapport publié par la Commission d'enquête du Conseil des droits de l'homme des Nations unies.

Ce rapport est le résultat d'une résolution politiquement biaisée et unilatérale qui a déterminé d'avance ses conclusions avant même que l'enquête ne commence.

Ce rapport a été rédigé par trois personnes qui n'ont aucune connaissance en matière de sécurité, sans expérience professionnelle pertinente. Aucune personne informée ou impartiale serait disposée d'approuver ce rapport.

Le Hamas a déclaré la guerre à Israël et a fait un appel afin de tuer les Juifs. Le Hamas dirige les attaques et utilise des civils à Gaza comme armes humaines pour attaquer Israël et les civils israéliens. Le Hamas exploite les civils de Gaza comme boucliers humains pour les terroristes.

Le rapport est fondamentalement partial, il ignore délibérément la responsabilité directe du Hamas envers les émeutes violentes et les pertes en vies humaines le long de la barrière frontalière de Gaza.

Toute tentative des États membres de l'ONU de mettre en œuvre les recommandations du COI seront perçues par Israël comme un acte hostile et comme une négation du droit d'Israël à défendre ses citoyens et sa souveraineté.

Points important

Le COI est l'exemple le plus récent et le plus flagrant de discrimination institutionnalisée contre Israël par le Conseil des droits de l'homme. La position du Conseil des droits de l'homme à l'égard d'Israël est unilatérale et discriminatoire.

Sans raison valable, Israël fut l'objet de plus de sessions extraordinaires que tout autre pays - huit sur un total de 28 que le Conseil a convoquées au cours de ses 13 années d'existence.

Israël, une démocratie vigoureuse, est le seul pays à faire l'objet d'un point spécial de l'agenda, le point 7, consacré uniquement aux prétendues questions relatives aux droits de l'homme. Le reste du monde est inscrit au point 4 de l'agenda.

Le CDH méconnaît les droits humains des citoyens israéliens directement menacés par le Hamas, une organisation désignée terroriste par la communauté internationale.

Le CDH devrait discuter : la tentative du Hamas de mobiliser les masses pour franchir de force la barrière frontalière et entrer en Israël avec l'objectif déclaré d'assassiner des civils israéliens dans les villes et villages voisins.

Les citoyens israéliens ont été confrontés pendant des années à la violence du Hamas et les attentats terroristes contre Israël. Plus de 10 000 roquettes et obus ont été lancés sur Israël depuis Gaza depuis le retrait total d'Israël de cette zone en 2005. Depuis mars 2018, et le début de la soi-disant "Grande Marche du Retour", plus de 1300 roquettes ont été tirées sur Israël. Les incendies criminels ont causé de graves dommages à l'agriculture, aux forêts et aux réserves naturelles israéliennes autour de la bande de Gaza. Le Hamas a creusé une quarantaine de tunnels terroristes pour attaquer Israël. Des milliers d'Israéliens ont été tués ou blessés par le Hamas. Le Hamas ne cache pas ses intentions meurtrières inhérentes à l'idéologie antisémite radicale contenue dans sa charte.

Le Hamas est responsable de la récente vague de violence en provenance de Gaza. Depuis près d'un an, le Hamas, lors d'émeutes violentes qui se produisent au moins une fois par semaine, et parfois quotidiennement, envoie des dizaines de milliers de Palestiniens à la frontière pour qu'ils tentent de franchir la clôture de la frontière, prennent d'assaut Israël et attaquent les civils israéliens. Le Hamas cache ses agents parmi la foule, et utilise ainsi des civils tels que des femmes, des enfants et des personnes handicapées comme boucliers humains. Le Hamas utilise des tireurs d'élite, des grenades, des bombes incendiaires, des engins explosifs improvisés et d'autres projectiles. Des mines et des pièges ont été placés tout au long de la frontière pour être détonées lors des patrouilles du IDF.

Il n'y a rien de pacifique dans ces manifestations violentes visant à franchir la frontière. Israël ne peut permettre à des foules enflammées et violentes de prendre d'assaut la clôture de la frontière, et ainsi ouvrant la voie aux attaques des villes et des civils israéliens. Ce qui se passe à la frontière entre Gaza et Israël est loin d'être une forme de protestation; c'est une campagne violente, organisée et orchestrée par l'organisation terroriste du Hamas.

Ces événements s'inscrivent dans le cadre du conflit armé et des hostilités actives du Hamas contre Israël. Au cas où l'infraction devrait réussir à la frontière israélienne, le Hamas a l'intention de mener des attaques à l'intérieur du territoire israélien contre les civils et les forces de sécurité israéliens.

Le Hamas a la capacité d'empêcher les gens d'approcher et d'attaquer la frontière. Lorsqu'il était dans l'intérêt du Hamas de le faire, par exemple lorsque des acteurs internationaux ont assuré des concessions, le Hamas avait limité le niveau de violence à la frontière.

Le Hamas a pris en otage l'ensemble de la bande de Gaza afin de réaliser son programme génocidaire d'élimination de l'État d'Israël. Le Hamas commet ainsi un double crime de guerre. Il vise à terroriser les communautés civiles israéliennes près de Gaza tout en se cachant derrière des civils.

Israël a le droit et le devoir de défendre ses citoyens. Le IDF, qui défend la frontière avec Gaza, assure que leurs actions restent dans le cadre du droit international et sont conformes aux normes internationales.

Les règles qui gouvernent le comportement des IDF à la frontière ont fait l'objet d'une requête à la Cour suprême d'Israël. Au cours de cette requête, Israël a présenté en détail la légalité des procédures opératoires normalisées (SOP) et ses activités pendant les manifestations frontalières à Gaza. La Cour suprême s'est prononcée en faveur de la position d'Israël.

Israël a déployé des efforts considérables pour empêcher les masses de franchir violemment la frontière. Notamment avec des d'avertissements (par tracts, appels téléphoniques directs, radio et médias sociaux), ainsi que de l'utilisation de moyens non létaux (gaz lacrymogènes, balles en caoutchouc).

Conformément aux SOP, qui sont conformes au droit international, le recours à la force potentiellement meurtrière n'est utilisé qu'en dernier recours, après épuisement de tous les autres moyens non létaux, et uniquement, lorsque le recours à cette force est nécessaire pour écarter une menace actuelle et imminente.

Si des allégations d'inconduite sont présentées contre les forces de défense israéliennes, Israël enquête de manière efficace et approfondie sur ces allégations.

Des experts militaires indépendants, qui se sont rendus en Israël, ont affirmé que les actions d'Israël étaient conformes aux normes acceptées. Par exemple : <http://www.high-level-military-group.org/pdf/hlmg-unhrc-col-richard-kemp.pdf>